

Le Manifeste de Manille

Une évaluation¹ (1^o partie)

par Jean-Paul REMPP

Il est significatif que le 2^e Congrès International pour l'évangélisation du monde se soit tenu à Manille aux Philippines, ce pays d'Extrême-Orient qui est en train de découvrir les vertus de la démocratie grâce « à la puissance du peuple et à celle de la prière » : la société philippine tout en devant faire face à de très graves problèmes² vit en effet un fantastique réveil spirituel ainsi que nous avons pu le constater³. Ce « temps de moisson », véritable manifestation de la grâce souveraine et toute puissante du Seigneur, ne pouvait qu'être une invitation supplémentaire à nous ouvrir à ce que l'Esprit avait à nous apprendre par le moyen de Lausanne II.

I. UNE TRIPLE LEÇON

Evidemment les leçons à tirer d'un tel congrès sont multiples et précieuses, mais la **triple contribution** de ce congrès à l'évangélisation du monde nous apparaît avoir été la suivante :

- Tout d'abord, une occasion unique d'avoir un aperçu représentatif de la variété et de la richesse que constitue, entre les mains du Maître, la palette qu'est l'Eglise Universelle⁴. Nous avons, en ce qui nous concerne, particulièrement apprécié de mieux connaître le dynamisme de l'évangélisme en Asie ainsi que la sensibilité des églises évangéliques d'Amérique latine, et de nous laisser interpeller par le témoignage de nos frères et sœurs persécutés pour leur foi.
- Ensuite, la possibilité de recevoir une information de première main non seulement sur les divers besoins à l'échelle planétaire, mais aussi sur les modalités d'intervention, les stratégies élaborées et les différents efforts entrepris pour y répondre. Même si les circonstances décrites étaient souvent très éloignées de celles de notre hexagone, il n'empêche qu'elles nous ont permis de mieux comprendre l'élan missionnaire dans d'autres parties du monde et souvent d'être stimulés en retour.
- Enfin et surtout, l'élaboration du Manifeste que nous nous proposons d'évaluer en 2 articles : le premier, ce qui suit, le présentant en termes généraux et le situant dans son contexte, le second, analysant plus systématiquement son contenu.

¹ Lors de la rencontre d'information sur Lausanne II destinée aux responsables d'Eglises et d'Œuvres qui s'est déroulée le 15 novembre dernier à la Chapelle de l'Institut Biblique de Nogent-sur-Marne, nous avons été chargés de présenter avec un autre frère le Manifeste de Manille. Cet article reprend l'essentiel de notre communication que nous avons cependant considérablement remaniée et amplifiée pour *Servir en L'Attendant*.

² Pauvreté du peuple, corruption à tous niveaux et violence (guérillas constantes) qui n'épargne pas l'Eglise. De 84 à 87, 34 pasteurs ont été assassinés et 32 autres kidnappés. Quinze jours avant notre arrivée, un dimanche matin, pendant le culte, une église tout entière a été massacrée : 39 personnes avec le pasteur et sa famille dont une majorité de femmes et de jeunes enfants.

³ Les églises évangéliques des Philippines connaissent une véritable explosion. Lors d'une conférence nationale en 1980, les responsables évangéliques philippins s'étaient fixé comme but de constituer 50 000 églises d'ici l'an 2000. De fait, de 74 à 84, le nombre d'églises a doublé et est passé de 10 000 à 23 000. Les responsables philippins ont bon espoir d'atteindre leurs objectifs pour l'an 2000 ; ils attribuent leur croissance à leur persévérance dans les tribulations...

⁴ Quelques chiffres sur le Congrès de Manille : 3600 participants en provenance de 170 nations, 20 % de femmes et 56 % de moins de 45 ans, 200 francophones de 25 pays dont 12 français. Principales dénominations représentées : 25 % baptistes ; 20 % anglicans ; 15% réformés ; 10 % luthériens ; 10% pentecôtistes ; 5 % méthodistes ; 15 % « autres » parmi lesquels des représentants des Assemblées de Frères de 34 pays.

Le manifeste de Manille

Une évaluation (2^e partie)

par Jean-Paul Rempp

Le Manifeste de Manille a été élaboré lors du 2^e Congrès International pour l'évangélisation du monde qui s'est tenu aux Philippines en juillet 89. Dans un premier article, nous avons présenté globalement et apprécié à sa juste valeur ce document de référence tout à fait exceptionnel en même temps qu'instrument de travail à ne pas négliger pour toute question relative à l'évangélisation.

Dans ce second article, nous aimerions très succinctement présenter à leur **tour les cinq idées maîtresses** qui sous-tendent l'ensemble du document ; nous le ferons, sans prétention à l'exhaustivité ni à la possibilité d'un commentaire suivi, car la place manquerait, en énumérant les principaux éléments constitutifs de chaque idée maîtresse, auxquels nous joindrions, le cas échéant, exemples et remarques appropriés. Nous aurons fait œuvre utile, si nous permettons au lecteur **de mieux comprendre l'intérêt, l'actualité et la pertinence du Manifeste de Manille**, et ce faisant l'inciter ainsi que son Eglise à l'étudier avec soin pour en tirer les conséquences pratiques qui s'imposeraient.

Ceci étant précisé, les cinq lignes de force du Manifeste nous apparaissent être les suivantes :

I. L'EVANGELISATION DOIT ETRE ACCOMPAGNEE D'ŒUVRES BONNES

Lorsque le Manifeste affirme, page 161, dans la section Evangile et responsabilité sociale que « la Bonne Nouvelle est inséparable des œuvres (cf. Mt 5.16)², il n'entend pas dévaloriser la priorité à donner à l'évangélisation, ainsi page 15 : « L'évangélisation est première parce que notre préoccupation majeure est que tous aient l'occasion d'accepter Jésus-Christ comme Seigneur et Sauveur », mais plutôt à faire comprendre qu'il est illicite de séparer ce que la Parole de Dieu a joint : « Nous sommes appelés aujourd'hui à conjoindre (à l'exemple du Christ) paroles et actes » (p. 16), un « service plein d'amour doit accompagner notre proclamation de l'amour de Dieu, et la mise en pratique de ses exigences de justice et de paix doit accompagner notre annonce du Royaume de Dieu » (p. 15).

Sur ce thème se dégagent trois grands axes :

1. L'aide au pauvre³

Le Manifeste, après avoir rappelé que les participants au Congrès ont « de nouveau été attentifs à l'accent mis par Luc sur le fait que l'Evangile est une Bonne Nouvelle pour les pauvres » (p. 11 - cf. Lc 4.18 ; 6.20 ; 7.22)⁴, distingue, c'était nécessaire, entre les pauvres « au plan matériel » et les pauvres « au plan spirituel », et lance une interpellation à aider le pauvre sur ce double plan : « L'Evangile est une Bonne Nouvelle pour les uns et les autres. Les pauvres au plan spirituel qui s'humilient devant Dieu reçoivent par la foi, quelle que soit leur situation économique, le don gratuit du salut... Les pauvres au plan matériel et les opprimés bénéficient en outre d'une dignité nouvelle, celle des enfants de Dieu, et de l'amour de frères et de sœurs qui lutteront avec eux pour

¹ Pour cet article, nous suivrons la numérotation des pages utilisée par le Manifeste de Manille en langue française dans sa forme et son édition définitive incluant en particulier les références bibliques et un index. Cette édition n'avait pas encore vu le jour au moment de la rédaction de notre précédent article.

² Les références bibliques citées sont celles mentionnées par le Manifeste en exergue du texte.

³ Nous utilisons ici, tout comme le Manifeste, le terme « pauvre » dans son sens le plus large, à savoir celui qui est défavorisé, handicapé ou opprimé sous quelque forme que ce soit (cf. pp. 16 et 22).

⁴ L'idée présente ici est celle de la diversité des pauvretés, cf. note 5.

la libération de tout ce qui les afflige et les opprime » (p. 12), et l'affirmation 8 de surenchérir quant à la nécessité d'une aide qui ne se réduirait pas à une aide spirituelle : « Nous, affirmons que nous devons manifester l'amour de Dieu de façon visible, en nous occupant de ceux et de celles qui sont privés de justice, de dignité, de nourriture et d'abri. »

2. Un combat pour plus de justice et de paix

« Nous affirmons que la proclamation du Royaume de Dieu, royaume de justice et de paix, exige de notre part la dénonciation de toute injustice et de toute oppression, personnelle ou institutionnelle ; nous ne reculerons pas devant ce témoignage prophétique⁵ » (affirmation 9). Il y a ici une véritable « théologie de la libération », mais une théologie dont les bases sont saines parce que bibliques et qui discerne clairement les limites à ne pas dépasser : « Notre engagement permanent dans l'action sociale ne nous fait pas confondre Royaume de Dieu et société christianisée. Il signifie plutôt que nous reconnaissons les implications sociales inéluctables du message biblique. La mission véritable est toujours incarnée » (p. 17 - cf. Ep 2.8-10 ; Jn 17.18 ; 20.21),

3. La lutte pour la liberté de conscience

Parmi les autres œuvres bonnes, remarquons en particulier l'importance significative accordée par le Manifeste à la **lutte pour la liberté fondamentale qu'est la liberté de conscience** à la pointe de laquelle les Evangéliques ont de tout temps été pour des raisons fort compréhensibles : « Nous sommes... résolu à œuvrer en faveur de la liberté religieuse et politique en tout lieu » (affirmation 20).

Une telle liberté est présentée comme indivisible et comme un droit qui devrait être reconnu à tous : « Les chrétiens souhaitent profondément la liberté religieuse pour tout le monde et pas uniquement pour le christianisme. Dans les pays à majorité chrétienne, les chrétiens sont les premiers à demander la liberté pour les minorités religieuses⁶... La liberté de « professer, pratiquer et propager » sa religion, selon la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, est un droit qui peut et doit être mutuellement reconnu » (p. 38). Des paroles dont personne ne songerait à nier l'actualité brûlante !⁷

II. LE TEMOIGNAGE AU SEIN DES DIVERSES CULTURES ET LA RELATION AUX AUTRES RELIGIONS OU GROUPEMENTS RELIGIEUX DOIVENT ETRE APPROFONDIS

a) Pour qu'un tel approfondissement soit possible, il est auparavant nécessaire de **réaffirmer les fondements de la foi sans défaillance**, c'est ce qu'a fait le Manifeste en rappelant :

- Que Christ et l'Evangile sont uniques : « ... dans une société de plus en plus pluraliste..., (nous) devons, (à l'instar des apôtres), fermement opposer le caractère unique, indispensable et central du Christ... Parce que les hommes et les femmes ont été faits à l'image de Dieu et qu'ils voient dans la création la marque du Créateur, il arrive que les diverses religions comportent des éléments de vérité et de beauté. Elles n'offrent pas pour autant d'autres évangiles, des évangiles de rechange » (p. 13 -- cf. Ps 19.1-6 ; Rnn 1.19-20 ; Ac 17.28).

⁵ Dans le cadre de la dénonciation prophétique de tout ce qui est incompatible avec la proclamation du Royaume de Dieu, les exemples suivants sont nommément donnés, page 16 : « Parmi les maux que nous regrettons tous vivement, citons la violence sous toutes ses formes, y compris la violence institutionnelle, la corruption politique, l'exploitation des personnes et l'usage abusif des ressources terrestres, la destruction de la famille, l'interruption volontaire de grossesse, le trafic de drogues et le mépris des droits de l'homme. Dans notre souci des pauvres, nous sommes angoissés par le poids de la dette des pays du tiers monde (qui constituent les deux-tiers du monde !). Nous sommes aussi scandalisés par les conditions inhumaines dans lesquelles vivent des millions de personnes qui portent, comme nous l'image de Dieu. »

⁶ Ne vaudrait-il pas la peine pour les Evangéliques français de faire leur « examen de conscience » sur cette question en période d'immigration massive et de progression d'autres minorités religieuses dans notre pays ?

⁷ Cf. également pages 37 et 38, la revendication pour les chrétiens d'une « entière liberté religieuse » en tout pays, y compris dans les « pays à majorité non chrétienne ».

- Qu'en conséquence, il n'y a de salut qu'en Jésus : « Les humains sont pécheurs, et le monde entier est au pouvoir du Malin », c'est pourquoi même les personnes les plus pieuses ont besoin d'être rachetées par le Christ. Rien ne nous permet donc d'affirmer que le salut peut se trouver en dehors du Christ et sans une reconnaissance explicite, par la foi, de son œuvre » (p. 13⁸ - cf. 1 Jn 5.19 ; Ad 0.1-2 ; 11.14, 18 ; 15.8-9 ; Jn 14.6).

- Que tout pseudo-évangile doit être rejeté : « Nous rejetons... à la fois le relativisme, qui considère toutes les religions et spiritualités comme également valables pour s'approcher de Dieu, et le syncrétisme qui voudrait mêler la foi au Christ et les autres croyances » (p. 14).

b) Un tel témoignage, vraiment fondé bibliquement, ne compromet **nullement la possibilité d'un dialogue vrai avec les fidèles d'autres religions**⁹ ni ne conduit à minimiser le respect dû au prochain : Si les chrétiens doivent être « résolus à rendre un témoignage positif et sans compromission aucune au caractère unique de (leur) Seigneur, à sa vie, sa mort et sa résurrection, dans tous les aspects de (leur) évangélisation, y compris dans le dialogue avec les autres religions » (p. 15), si une telle démarche comporte inévitablement un aspect apologétique : « Nous affirmons que l'apologétique, c'est-à-dire *la défense et l'affermissement de l'Évangile*, fait partie intégrante de ce que la Bible appelle la mission, et qu'elle est essentielle à un témoignage efficace dans le monde d'aujourd'hui.

Paul lui-même a *raisonné* avec les gens qui ne connaissaient pas les Écritures, afin de les *convaincre* de la vérité de l'Évangile. Nous devons faire de même. Concrètement, tout chrétien devrait être prêt à rendre compte de l'espérance qui est en lui » (p. 11 -- cf. Ph 1.7 ; Ac 8.4 ; 19.8-9 ; 2 Co 5.11 ; 1 P 3.15), elle demeure cependant profondément respectueuse de ceux qui ne partagent pas les mêmes convictions : « ... Les chrétiens se refusent à utiliser des méthodes indignes de l'évangélisation. Certes, par nature, notre foi exige que l'Évangile soit communiqué aux autres, mais nous veillons à le présenter de façon ouverte et impartiale, en laissant les auditeurs libres de se faire leur propre opinion. Nous souhaitons faire preuve de sensibilité vis-à-vis des autres croyances que la nôtre et nous rejetons toute démarche conduisant à des conversions forcées » (pp. 37-38 — cf. 2 Co 4.1 -2).

III. LE MINISTÈRE DE TOUS LES CHRÉTIENS DOIT ÊTRE VALORISÉ

On ne peut que se réjouir de lire page 22 : « La véritable évangélisation procède... d'un cœur débordant de **l'amour** du Christ. C'est pourquoi elle est le fait de tout le peuple de Dieu, sans exception. » Il semble que le Manifeste ait eu particulièrement à cœur d'encourager le ministère des laïcs¹⁰, et spécialement celui des femmes et des jeunes¹¹.

a) **Le ministère vital de tous les laïcs pour l'évangélisation du monde** est souligné avec force. C'est ainsi que l'affirmation 12 : « Nous affirmons que Dieu a confié à l'Église tout entière et aussi à chacun de ses membres la tâche de faire connaître le Christ partout dans le monde ; nous avons

⁸ Il est significatif que le paragraphe qui suit concerne le peuple juif : « Certains prétendent que l'alliance de Dieu avec Abraham dispense les membres du peuple juif de reconnaître Jésus comme leur Messie. Nous affirmons que les Juifs ont autant besoin de Jésus que quiconque. Ce serait une forme d'antisémitisme et un manque de loyauté à l'égard du Christ de nous écarter du modèle néo-testamentaire selon lequel l'Évangile s'adresse aux Juifs d'abord... Nous rejetons donc l'affirmation que les Juifs ont une alliance particulière qui rendrait inutile la foi en Jésus-Christ » (pp. 13-14 - cf. Gn 12.1 -3 ; 17.1 -2 ; Ac 13.39,46 ; Rm 1.16 ; 2.9-10 ; 3.9 ; 10.12).

Pour ceux qui souhaiteraient approfondir, voir « La Déclaration du Willowbank sur l'Évangile et les Juifs », Fac-Réflexion, n° 13, 1989, pp. 4-15.

⁹ Sur les conditions et le contenu d'un tel dialogue, voir John Stott, *Mission chrétienne dans le monde moderne*, traduit de l'anglais par Sylvain Dupertuis, Groupes missionnaires, 1977, 204 p., pp. 76-108.

¹⁰ Bien que nous comprenions que le terme « laïcs » soit employé par commodité, nous sommes, en ce qui nous concerne, très réticents à l'utiliser, étant donné que ce terme provient du langage ecclésiastique catholique qui l'emploie généralement par opposition au « clergé », ce qui implique deux états et deux types de chrétiens différents, ce que n'enseigne pas l'Écriture

¹¹ « Nous nous repentons d'avoir contribué à décourager le ministère de laïcs, surtout celui des femmes et des jeunes » (p. 22).

un ardent désir de voir laïcs et pasteurs mobilisés et formés pour cette tâche » est précisée page 20 de la façon suivante : « Si la vocation d'évangélisation, de missionnaire ou de pasteur est réservée à certains, l'appel à témoigner est adressé à l'Eglise entière, et à chacun de ses membres en particulier. Le ministère spécifique des pasteurs et des docteurs est de mener le peuple (laos) de Dieu à la *perfection en Christel* de le former pour le service de Dieu. Les pasteurs n'ont pas à monopoliser les ministères¹², mais plutôt à les multiplier en encourageant les autres à faire usage de leurs dons et en formant les disciples à en faire d'autres¹³ » (cf. Ep 4.11-12 ; Ad.8 ; 8.1, 4 ; 13.1-3 ; Co 1.28).

S'ensuit une dénonciation virulente du cléricisme de fait (dont le catholicisme n'a pas eu seul l'apanage) qui se termine par un appel pressant à reconnaître théologiquement et pratiquement le ministère de tous les croyants : « La domination des clercs sur les laïcs a été un grand mal dans l'histoire de l'Eglise. Elle a dépouillé les uns et les autres du rôle que Dieu leur avait assigné ; elle a produit le surmenage pastoral, a affaibli l'Eglise et a freiné la diffusion de l'Evangile. Cette domination est de plus fondamentalement anti-biblique. Nous donc, qui depuis des siècles avons insisté sur le *sacerdoce de tous les croyants*, nous insistons aujourd'hui sur le ministère de tous les croyants » (cf. 1 Th 5.12-15 ; 1 Co 12.4-7 ; Ep 4.7).

b) Le ministère des jeunes et des femmes mérite une attention particulière : « Nous reconnaissons avec gratitude que l'enthousiasme et la foi des enfants et des jeunes sont un enrichissement pour le culte et le témoignage de l'Eglise. Nous devons les former comme disciples et évangélistes, afin qu'ils puissent conduire au Christ les jeunes de leur âge » (p.20 - cf. Mt 21.15-16 ; 1 Tm 4.12). « Dieu a créé les hommes et les femmes, égaux comme porteurs de son image, il les accueille sur un pied d'égalité en Christ et il a répandu son Esprit sur toute chair, sur les fils et sur les filles.

De plus, puisque le Saint-Esprit accorde ses dons aux femmes aussi bien qu'aux hommes, celles-ci doivent avoir l'occasion de les exercer. Nous louons leur remarquables réalisations dans l'histoire des missions et nous sommes convaincus que Dieu appelle des femmes à jouer des rôles semblables aujourd'hui... Nous nous accordons à considérer que Dieu appelle les hommes et les femmes à être partenaires dans l'évangélisation du monde » (p. 21 cf. Gn 1.26-27 ; Ga 3.28 ; Ac 2.17-18 ; 1 P 4.10).

IV. LA CENTRALITE DE L'EGLISE LOCALE DANS LE PLAN DE DIEU, ET DONC AUSSI POUR L'EVANGELISATION, DOIT ETRE REAFFIRMEE

Pour être honnête, nous aurions préféré que la **centralité de l'Eglise dans le plan de Dieu**¹⁴ soit plus explicite dans le Manifeste, même si elle apparaît implicitement dans les passages suivants : « Chaque communauté chrétienne est la manifestation locale du corps du Christ et en assure les responsabilités » (p. 25), et : « Nous croyons que la responsabilité de répandre l'Evangile incombe premièrement à l'Eglise locale.

L'Ecriture le suggère dans la démarche progressive suivante : « Notre Evangile est venu jusqu'à vous » et, ensuite, « il a retenti de chez vous ». C'est ainsi que se produit la réaction en chaîne permanente : évangélisation - Eglise - évangélisation. De plus, ce qu'enseigne l'Ecriture, l'expérience le confirme » (p. 25).

Nous avons par ailleurs extrêmement apprécié, page 25, la présentation de l'Eglise locale comme « communauté d'adoration et de témoignage, aussi bien rassemblée que dispersée¹⁵, peuple élu et peuple envoyé » (cf. 1 P 2.5, 9; Jn 17.6, 9, 11, 18) et cette autre mention, page 26: « Une Eglise qui envoie des missionnaires veille à ne pas négliger son propre environnement, et une Eglise qui évangélise son voisinage pense au reste du monde. »

¹² Le Manifeste ne se prive pas, on le voit, de critiquer à juste titre la conception du « pasteur-orchestre ».

¹³ Nous donnons-nous dans nos Eglises les moyens d'une telle formation ?

¹⁴ Sur ce point, voir Robert Dubarry, *Pour faire connaissance avec un idéal d'Eglise*, Nîmes, 1953, 196 p., et les ouvrages bien connus d'Alfred Kuen sur l'Eglise.

¹⁵ « Le témoignage des laïcs, hommes et femmes, s'exerce non seulement dans l'Eglise locale, mais aussi dans le cadre des relations à la maison et au travail » (p.21).

Enfin, puisque l'Eglise locale est la nouvelle société voulue de Dieu¹⁶, nous ne pouvons que pleinement souscrire aux affirmations 13 et 15 qui placent **chaque Eglise locale devant ses responsabilités** : « Nous affirmons que nous devons surmonter, au sein de nos communautés, nous, qui nous disons membres du corps du Christ, les barrières de race, de sexe et de classe » et : « Nous affirmons que toute Eglise locale doit se tourner vers l'extérieur, vers la collectivité environnante, par le témoignage évangélique et le service. »

V. LES DIVERSES EXIGENCES DE L'EVANGELISATION

1. Une réelle crédibilité

« Nous affirmons qu'en proclamant l'Evangile, il nous incombe d'en présenter le reflet dans une vie de sainteté et d'amour ; sinon, notre témoignage perd sa crédibilité » (affirmation 15). Ce thème est magnifiquement développé dans la section *Des témoins conséquents*, pages 23-24, que nous recommandons vivement à chacun, et qui commence par ces mots :

« Aucune présentation de l'Evangile n'est aussi éloquente qu'une vie transformée ; rien ne ternit autant le message qu'une vie inconséquente... Le monde qui nous observe attend, avec raison, des disciples du Christ un comportement cohérent avec ce qu'ils disent de lui. Un tel comportement est un témoignage saisissant » (cf. 2 Co 6.3-4 ; Col 4.5-6 ; Pr 11.3).

2. Une meilleure collaboration

« Nous affirmons qu'il est urgent que les Eglises et les organisations missionnaires chrétiennes collaborent dans l'évangélisation et dans l'action sociale, éliminant tout esprit de concurrence entre elles et évitant les doubles emplois » (affirmation 17). A noter, page 28, une sorte de définition de la *coopération* ainsi que de ses implications : « Coopérer signifie pratiquer l'unité dans la diversité. Cela implique que des personnes dont les caractères, les dons, les vocations, les cultures sont différents, des hommes et des femmes de tous âges, des Eglises autochtones et des sociétés missionnaires travaillent ensemble » et cette affirmation : « La grande nouveauté de notre époque est... l'internationalisation des missions. »

3. Une prise en compte des données actuelles

« Nous affirmons qu'il est de notre devoir d'étudier la société dans laquelle nous vivons, afin d'en comprendre les structures, les valeurs et les besoins, et de développer ainsi une stratégie missionnaire appropriée » (affirmation 18). Parmi les données à ne pas négliger, relevons :

a) Les incidences de la « modernité » et les avantages et les inconvénients de la modernisation (pp. 30-32).

Un seul exemple, celui de la croissance de l'urbanisation et de sa déshumanisation : « En 1900, à peine 9% de la population vivait en ville ; en l'an 2000, ce pourcentage pourrait dépasser 50 %. Ce mouvement d'urbanisation à échelle mondiale a été dit 'la plus grande migration de l'histoire humaine', il constitue un défi majeur pour l'évangélisation du monde. »

b) Les 4 catégories de la population mondiale qui approche aujourd'hui les 6 milliards (pp. 33-34).

Le Manifeste distingue entre les chrétiens engagés, les chrétiens de nom, les non-évangélisés « qui n'ont qu'une connaissance très imitée de l'Evangile » et les 2 milliards de non-atteints, « qui peuvent n'avoir jamais entendu parler de Jésus comme Sauveur et que ne peuvent pas toucher des chrétiens de leur propre peuple » ; un redéploiement stratégique de l'ensemble des missionnaires s'imposera pour atteindre cette dernière catégorie.

c) Les pays et régions interdits d'accès¹⁷ (pp. 34-35).

¹⁶ « (Dieu) nous accueille dans une nouvelle communauté composée de personnes de toutes races, de toutes nations et de toutes cultures » (pp. 10-11). « L'Eglise est voulue de Dieu pour être son royaume, c'est-à-dire signe de la transformation que connaît une communauté humaine quand elle se soumet à sa loi de justice et de paix » (p. 26).

¹⁷ La troisième observation « aux gouvernements qui sont en train de reconsidérer leur attitude à l'égard des chrétiens » précise très consciencieusement, page 37, l'attitude des chrétiens à l'égard de leur pays et de ses

4. Un esprit de sacrifice

Le Manifeste termine sa section *Situations difficiles* en ces termes : « ... Nous nous efforcerons de ne donner aucun sujet de scandale en quoi que ce soit, de peur que le nom de Christ ne soit déshonoré. Il nous est cependant impossible d'éviter le scandale de la croix. A cause du Christ crucifié, nous demandons à Dieu d'être prêts, par sa grâce, à souffrir et même à mourir. Le martyr est une forme de témoignage que le Christ a promis d'honorer particulièrement » (p. 38 - Cf. 2 Co 6.3 ; 1 Co 1.18, 23 ; 2.2 ; Ph 1.29 ; Ap 2.13 ; 6.9-11 ; 20.4).

Sommes-nous prêts à payer le prix ?

Puisque Dieu appelle l'Eglise tout entière à porter l'Evangile tout entier au monde tout entier, sommes-nous en conséquence résolus à le proclamer fidèlement, dès à présent et à tout prix, jusqu'au retour de Jésus ? (cf. affirmation 21). Il ne saurait y avoir de meilleure conclusion que cette question.

J.-P R.

autorités et ce que celles-ci peuvent attendre d'eux. Remarquables à cet égard sont le principe de désobéissance, si les autorités « exigeaient ou demandaient d'enfreindre un commandement de Dieu », et cette mention qu'un « gouvernement légitime n'a rien à redouter de la part des chrétiens » (cf. Jr 29.7 ; 1 Tim. 2.1-2 ; Rm 13.6.7-7 ; Ac. 4.19 ; 5.29).

II. LE MANIFESTE : UN DOCUMENT THEOLOGIQUE

Qui aurait pensé en 1974 que la Déclaration de Lausanne aurait l'impact que tous s'accordent à lui reconnaître aujourd'hui ? Quinze ans après, le Seigneur permet qu'un nouveau document, intitulé *Le Manifeste de Manille*, soit mis à la disposition de son Eglise. Qu'advient-il de ce document ? L'avenir seul le révélera, et cependant pourquoi ne pas oser croire aujourd'hui que nous serons au moins autant étonnés par la façon dont le Saint-Esprit utilisera ce document qu'il ne l'avait fait pour celui de 74 ? L'impatience avec laquelle ce document est attendu laisse augurer qu'il pourrait bien en être ainsi.

Quoi qu'il en soit, il nous semble assez évident que la contribution majeure du 2e Congrès International pour l'Évangélisation du Monde aura été précisément d'élaborer ce Manifeste qui correspond au recentrage théologique dont le Congrès avait besoin pour lier dans une même gerbe toutes les tendances qui s'y étaient manifestées ; il reflète ainsi fidèlement la théologie que le Mouvement de Lausanne s'est efforcé d'exprimer à Lausanne II.

Il manquerait donc quelque chose d'essentiel au Congrès, si nous n'avions pas ce document, un document livré à l'examen de tous et susceptible d'être analysé en toute rigueur, un document où l'on trouvera la référence la plus objective et la plus explicite à la théologie présente du Mouvement de Lausanne, et qui mérite à ce titre toute notre attention.

En quoi consiste-t-il ? Adopté par un vote à main levée quasi unanime et enthousiaste à la fin du Congrès, le Manifeste a largement intégré dans sa mouture définitive le contenu des réactions à sa première version⁵. Présenté dans l'introduction du Manifeste comme « une déclaration publique de convictions, d'intentions et de motivations », il comprend deux parties : une première qui se compose d'une série de 21 affirmations succinctes, une deuxième qui développe ces affirmations en 12 sections recommandées « aux églises, à côté de la Déclaration de Lausanne, pour l'étude et l'action »

Ces 12 sections s'ordonnent elles-mêmes en 3 parties : l'Évangile tout entier, l'Eglise tout entière et le monde tout entier, reprenant ainsi l'un des thèmes du Congrès : « Appeler l'Eglise tout entière à porter l'Évangile tout entier au monde tout entier » La conclusion réaffirme le second thème du Congrès : « Proclamer le Christ jusqu'à ce qu'il vienne ».

III. DECLARATION DE LAUSANNE ET MANIFESTE DE MANILLE

Quels rapports peut-on établir entre les deux documents, la Déclaration de 1974 et le Manifeste de 1989 ? Telle est la question que nous devons nous poser pour mieux comprendre l'intérêt du Manifeste et le situer dans son contexte. Personnellement, après un examen approfondi et une étude comparative des documents qui nous intéressent, je ne trouve aucune différence qualitative, aucune différence fondamentale entre les deux documents. Ils sont bien de la même veine : tous deux ont pour auteur principal le théologien évangélique mondialement connu John Stott, tous deux se signalent par la même théologie évangélique du meilleur cru.

1. Deux différences

S'il en est ainsi, où se situe donc la différence ? Elle est double à mon sens :

- La première différence, c'est que **La Déclaration de Lausanne sert de document fondateur**, tandis que le Manifeste de Manille ne vient qu'ensuite : il ne fallait donc pas s'attendre à ce que le Manifeste repose les fondations. C'est la raison pour laquelle le Manifeste est « (recommandé) aux églises... pour l'étude et l'action », mais « à côté de la Déclaration de Lausanne ». La première affirmation précise pour sa part : « Nous affirmons notre fidèle attachement à la Déclaration de Lausanne qui fonde notre coopération dans le Mouvement de Lausanne ».
- La seconde différence est palpable manuellement et saute aux yeux lorsqu'on compare les deux documents, le Manifeste de Manille est **nettement plus long**⁶ que la Déclaration de

⁵ Il a par exemple été tenu compte des diverses propositions formulées par le groupe français à cette occasion.

⁶ 22 pages dans la version française.

Lausanne, ce qui représente un inconvénient, mais constitue en même temps sa force : on comprend aisément, c'est naturel et inévitable, que plus nombreux et diversifiés seront les thèmes et les questions abordés dans un document de référence, plus difficilement on s'accordera sur l'intégralité du document.

C'est le problème auquel s'est trouvé confronté le rédacteur de ce qui allait devenir le Manifeste de Manille, problème, disons le tout de suite, qui a été largement résolu grâce à la pondération, à l'équilibre et à la sagesse de ce même rédacteur et de son équipe. Cette difficulté inhérente, rappelons-le, au nombre et à la diversité des sujets abordés s'est trouvée exacerbée par le fait que le document était destiné à être reçu par des chrétiens connaissant des circonstances très diverses, voire diamétralement opposées et pour lesquelles nécessairement certaines questions pouvaient ne pas revêtir la même importance.

2. Trois illustrations

Trois exemples pour illustrer ce que nous voulons dire :

- S'il y a eu un large consensus parmi les congressistes, c'était bien sur la nécessité de pratiquer des œuvres bonnes et d'aider le pauvre au nom de l'Évangile, ce que le Manifeste souligne avec force, et cependant de telles affirmations n'ont pas été accueillies de la même façon, selon que l'on était chrétien évangélique d'un pays occidental ou d'un pays souffrant parfois endémiquement de la pauvreté. Typiques à cet égard ont été les réactions de nos frères d'Amérique du Sud ou encore celles de nos frères francophones d'Afrique Noire, à l'instar de notre frère René Daidanso Ma Djongwe : « J'aimerais rendre conscient du fait que même si nous sommes appelés à accorder beaucoup d'attention au pauvre, nous ne devons pas aller à l'autre extrême en insistant tellement sur le pauvre que l'on viendrait à en oublier ceux qui sont mieux lotis. L'Évangile est pour le pauvre aussi bien que pour le riche, il est pour tous, pauvres et riches, opprimés ou oppresseurs⁷ »
- Un autre exemple est celui des relations avec l'Église catholique romaine, sujet sur lequel les évangéliques sont très partagés. Il est clair que sur cette question, les évangéliques originaires de pays traditionnellement catholiques ou à forte sociologie catholique comme les pays d'Amérique latine, la Pologne ou certains pays d'Europe latine, ont manifesté une sensibilité plus particulière.
- Le dernier exemple concerne l'affirmation ou la réaffirmation du ministère de tous les chrétiens. Tandis que certains évangéliques, appartenant principalement aux églises de professants, n'y ont vu qu'un rappel, certes important, d'autres, souvent issus d'églises traditionnelles, dites de multitude, y ont presque discerné « la révélation du siècle »

Dans ces conditions, il n'était donc pas souhaitable de faire signer ce long document par les participants du Congrès, ce qui aurait été nécessaire si on avait voulu en faire une confession de foi commune et il est tout à fait légitime et compréhensible qu'on ait préféré tout simplement le recevoir comme « exprimant en termes généraux les préoccupations et les engagements (des congressistes)⁸ »

3. Un document de travail

Contrairement à la Déclaration de Lausanne qui peut être assimilée à une confession de foi typiquement évangélique⁹ et inter-dénominationnelle se distinguant ainsi des confessions de foi

⁷ The whole Gospel for the whole World, Story of Lausanne II, Congress on World Evangelization, Manilla 1989, (Singapour, Alan Nichols, 1989), 144 p., p. 133.

⁸ The whole Gospel for the whole World, p. 126.

⁹ Est-il nécessaire de rappeler que le rôle de la confession de foi est précisément de renvoyer à l'Écriture Sainte, seule norme en matière de foi et de vie ? Pour ceux qui aimeraient approfondir, voir Henri Blocher, « Les fondements bibliques de la confession de foi », *Revue Réformée*, n° 90, 1972, Tome XXIII, pp 62-68 ; et Jean-Paul REMPP, *Examen de confessions de foi actuelles de groupements évangéliques français et étrangers, la Théologie implicite de ces confessions et les points de convergence/divergence avec la tradition calviniste*, Thèse de DEA en Histoire, Université de Paris-Sorbonne, Paris IV^e (Département des Hautes-Études, Section : Protestantisme), 1986, 2 tomes, 93 et 77 p.

non évangéliques, ou personnelles, ou d'églises, le Manifeste de Manille ne peut donc, à strictement parler, être considéré comme une confession de foi.

Son **impact** en sera-t-il diminué ? Nous ne le pensons pas : tout d'abord, parce qu'il est plus facile d'affirmer sa pensée dans un texte plus conséquent. Il y a des moments où certaines généralités ne suffisent pas et où il est nécessaire d'être plus précis. Ensuite, parce que le nombre et la diversité des sujets abordés, souvent brûlants d'actualité, ne peut qu'interpeller l'ensemble du peuple de Dieu. Enfin, parce que le Manifeste, recommandé « aux églises, à côté de la Déclaration de Lausanne, pour l'étude et l'action », ne se contente pas de réaffirmer la Déclaration, mais encore la prolonge, l'approfondit et surtout l'actualise, ce qui s'imposait.

Nous pensons donc que le Manifeste de Manille est appelé à devenir **un document de référence tout à fait exceptionnel** pour toute question relative à l'évangélisation et du même coup un agent de diffusion tous azimuts de l'esprit de Lausanne. Nous voyons pour notre part très bien que chaque fois qu'une question touchant à l'évangélisation sera approfondie dans un cercle quelconque, quelqu'un suggère : « Pourquoi ne pas examiner aussi ce que le Manifeste de Manille aurait à nous apporter sur ce point ? »

IV. LES CARACTERISTIQUES DU MANIFESTE

L'impact du Manifeste nous apparaît devoir être d'autant plus considérable que **son contenu est remarquable** et que le document allie avec un bonheur rare les qualités suivantes : fidélité biblique et non-compromission, honnêteté, réalisme, ouverture et courage.

1. Fidélité biblique et non-compromission

On les retrouve par exemple dans les affirmations 2 à 7 qui reprennent les éléments classiques de la théologie évangélique (normativité de l'Écriture Sainte, permanence de l'Évangile, perte des hommes pécheurs sans le Christ, œuvre substitutive du Christ à la croix, Jésus seul chemin menant à Dieu, etc.). Cette théologie biblique qui s'exprime dans tout le document comporte par ailleurs, peut-être comme jamais auparavant, des résonances, des intonations que les Réformateurs¹⁰ n'auraient pas reniées. Il y a en effet des signes qui ne trompent pas; mentionnons-en trois :

- Page 5, l'affirmation, d'une part, de la totale corruption de l'homme par le péché : « Hommes et femmes tirent leur dignité et leur valeur de ce qu'ils ont été créés à l'image de Dieu... Mais maintenant, le péché atteint **chacun** (c'est nous qui soulignons) des aspects de leur humanité », et d'autre part, de la grâce commune : « Les êtres humains demeurent cependant capables, malgré la corruption de l'image de Dieu en eux, de relations aimantes, d'actions nobles et de beauté dans l'œuvre d'art ».
- Page 6, l'affirmation inconditionnelle du salut par la grâce seule : « Nous rejetons... tout Évangile amputé, minimisant le péché et mêlant grâce de Dieu et efforts propres des humains ».
- L'affirmation de la nécessité pour le chrétien de se préoccuper de la cité. Nous ne donnerons, parmi d'autres, que cette déclaration page 10 : « L'étroitesse de notre vision, nous nous en repentons, nous a empêchés de proclamer la seigneurie de Jésus-Christ sur tous les domaines de la vie, privée et publique, locale et globale ». Il y a là le souci de proclamer la seigneurie du Christ dans toutes les sphères de la vie et du monde.

2. Honnêteté

Ainsi page 7 : « Nous nous repentons si nous avons négligé la vérité de Dieu dans l'Écriture » ; page 8 : « Dans le passé, nous avons parfois adopté à l'égard des adeptes d'autres croyances une attitude coupable : méconnaissance, arrogance, mépris et parfois même hostilité. Nous nous en repentons » ; page 14 : « Nous regrettons profondément toutes les fois où, soit individuellement, soit communautairement, nous avons confessé le Christ en paroles et l'avons renié en actes. Cette attitude inconséquente ôte à notre témoignage toute crédibilité », ou encore page 17 : « Nous

¹⁰ Calvin en particulier.

confessons notre part de responsabilité dans les divisions du corps du Christ, pierre d'achoppement majeure pour l'évangélisation du monde », etc.

3. Réalisme

Par exemple, page 13 : « Aucune présentation de l'Évangile n'est aussi éloquente qu'une vie transformée ; rien ne ternit autant le message qu'une vie inconséquente » ; ou encore toute la section : « Le défi de l'an 2000 et au-delà » dont la conclusion est la suivante : « Actuellement, l'an 2000 apparaît aux yeux de beaucoup comme un point de repère et un défi. Serons-nous capables de nous engager à évangéliser le monde au cours de la dernière décennie de ce millénaire ? Cette date n'a rien de magique, mais pourquoi ne ferions-nous pas notre possible pour atteindre ce but ? Le Christ nous donne l'ordre de porter l'Évangile à toutes les nations. La tâche est urgente. Nous sommes résolus à lui obéir dans la joie et l'espérance ».

4. Ouverture

Page 16 : « Quand nous parlons de *l'Église tout entière*, nous n'avons pas la prétention d'identifier l'Église Universelle à la communauté évangélique mondiale », et page 17 : « Nous sommes résolus à rechercher avec persévérance l'unité dans la vérité pour laquelle le Christ a prié. Nous sommes convaincus que le chemin le meilleur vers une plus étroite coopération est un dialogue franc et patient, fondé sur la Bible, avec tous ceux qui l'ont à cœur. A ce dialogue, nous nous ouvrons nous-mêmes avec joie ».

5. Courage

Le Manifeste en a eu en reconnaissant ouvertement certains points de divergence entre évangéliques, par exemple page 12 sur les formes que pourrait prendre le « leadership » féminin, ou page 20 sur l'attitude à avoir à l'égard des Églises catholique romaine et orthodoxe ainsi qu'à l'égard du Conseil Œcuménique des Églises. Par ailleurs, l'importance du Saint-Esprit dans l'évangélisation souligné tout au long du document¹¹ et des paragraphes tel celui de la page 11 : « Nous rejetons à la fois l'incrédulité qui nie les miracles et l'orgueil qui les exige, la timidité qui prive de la plénitude de l'Esprit et le triomphalisme qui détourne de la faiblesse dans laquelle s'accomplit la toute-puissance du Christ » renferment de façon très feutrée mais bien réelle une amorce de dialogue, ô combien délicat, entre charismatiques-pentecôtistes et non-charismatiques. Dans quelle mesure ce dialogue parviendra-t-il à se caractériser pratiquement demeure du domaine de la conjecture¹².

Risques calculés, certes, bien que se justifiant pleinement, le courage de la foi doit être salué ici.

V. LES 5 LIGNES DE FORCE DU MANIFESTE

Avant de conclure, nous aimerions encore signaler, et c'est peut-être là le plus important, **les cinq idées maîtresses qui sous-tendent l'ensemble du document** et valent la peine d'être examinées avec le sérieux qui convient, ce que nous nous efforcerons de faire dans notre prochain article. Ces cinq idées maîtresses, les voici :

- a. L'évangélisation doit être accompagnée d'oeuvres bonnes.*
- b. Le témoignage au sein des diverses cultures et la relation aux autres religions ou groupements religieux doivent être approfondis.*
- c. Le ministère de tous les chrétiens doit être valorisé.*
- d. La centrante de l'église locale dans le plan de Dieu, et donc aussi pour l'évangélisation, doit être réaffirmée.*
- e. Les diverses exigences de l'évangélisation doivent être prises en compte si nous voulons que notre évangélisation soit crédible et efficace.*

¹¹ L'affirmation 10 stipule : « Nous affirmons que le témoignage rendu au Christ par le Saint-Esprit est indispensable dans l'évangélisation ; sans son action surnaturelle, ni la nouvelle naissance ni la vie nouvelle ne sont possibles ».

¹² Les limites d'un tel dialogue sont apparues au cours même du Congrès, en particulier lors de la soirée où les deux points de vue sur le Saint-Esprit ont été successivement exposés.

VI. CONCLUSION

Nous concluons donc de la façon suivante : pour toutes les raisons énumérées précédemment, **le Manifeste de Manille mérite d'être largement diffusé et apprécié à sa juste valeur** Davantage, nous sommes convaincus qu'il correspond à la situation et aux besoins des églises de notre pays¹³, c'est pourquoi, avec l'ensemble des participants français à Lausanne II revenus de Manille avec le désir « de promouvoir et de stimuler l'esprit de Lausanne... en France »¹⁴, nous ne pouvons que chaleureusement le recommander « aux églises, à côté de la Déclaration de Lausanne, pour l'étude et l'action », et invitons les églises de France, en particulier les C.A.E.F, à ne pas négliger **cet instrument de travail** ainsi mis à leur disposition et susceptible de les aider à croître dans la foi, dans la réflexion et dans le témoignage¹⁵.

J.-P R.

¹³ Le groupe français de Manille s'y est bien retrouvé et l'a approuvé pour l'essentiel.

¹⁴ Extrait du Rapport du groupe français.

¹⁵ Le Manifeste peut être obtenu pour un prix modique à notre adresse : 105, chemin du Grand Revoyet, 69600 Oullins.